



DIRECTION REGIONALE DE LA REUNION
Boulevard de la Providence – CS 71072
97404 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. 02 62 90 48 00

Reçu le :

Extérieurs

A compter du :

CENTRE de VACANCES de l'ERMITAGE ILE de la REUNION

DEMANDE DE SÉJOUR DES PERSONNES EXTÉRIEURES

*Les dossiers complets ne seront traités qu'à partir de **30 jours** avant le début du séjour demandé*

DEMANDEUR :

Nom et prénom : Monsieur / Madame _____

Adresse personnelle complète : _____

_____ Code Postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Mobile : _____

Courriel : _____@. _____

LOGEMENT SOUHAITE (par ordre de préférence – liste au verso)

Il n'y a **pas d'accueil et de départ les samedis**

1. _____ Forfait Linge de Maison : OUI/ NON----- Quantité : _____

2. _____ Forfait Linge de Maison : OUI/ NON----- Quantité : _____

3. _____ Forfait Linge de Maison : OUI/ NON----- Quantité : _____

Durée du séjour : Limitée à 10 nuitées pour les résidents à la Réunion

Limitée à 17 nuitées pour les non-résidents

Période du _____ au _____ Nombre de nuits : _____

A défaut, indiquer une autre période différente pendant laquelle pourrait s'inscrire le séjour :

Période du _____ au _____ Nombre de nuits : _____

NOMBRE D'OCCUPANTS :

Adultes et enfants de + de 18 ans : _____ Enfants 2-18 ans : _____ Enfants 0-2 ans : _____

Documents à joindre : règlement intérieur signé
 attestation d'assurance couvrant la villégiature (location saisonnière) ou responsabilité civile

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement intérieur et m'engage à respecter ledit règlement qui m'a été remis, notamment :

- Me conformer au règlement intérieur
- Effectuer à l'arrivée et au départ l'inventaire des lieux et des objets
- Payer les objets cassés et les dégradations résultant d'un usage anormal des lieux
- Laisser le logement et ses abords en parfait état de propreté
- Les animaux de compagnie (chats et chiens exclusivement) sont tolérés s'il s'agit de chiens de petite taille **et tenus en laisse.**

A, le

Signature :

Coordonnées de Brigitte PICARD, Gardienne du Centre : 0693 91 19 23

TARIFS PAR LOGEMENT ET PAR NUITEE EN €

Prévoir draps et taies personnels ou à louer par logement (*)

Vous seront demandés : 1 chèque de caution de 250 € + 1 chèque de 70 € de pénalité en cas de ménage non fait

N°	Maisons	Capacité Maximum	Descriptif	Extérieurs	(*) Forfait Linge de Maison
974-5	MAISON LONGUE 1	4	2 chambres, cuisine, salle d'eau, WC	70	25
974-6	MAISON LONGUE 2	4	2 chambres, cuisine, salle d'eau, WC	70	25
974-7	MAISON LONGUE 3	4	2 chambres, cuisine, salle d'eau, WC	70	25
974-2	PAVILLON MER	4	2 chambres, cuisine, salle d'eau, WC	73	25
974-3	PAVILLON MONTAGNE	5	2 chambres, cuisine, salle d'eau, WC	77	26
974-4	PETITE MAISON	6	3 chambres, cuisine, salle d'eau, WC	93	30
974-9	MAISON DE LA MER	7	4 chambres, cuisine, salle d'eau, WC	110	40
974-8	MAISON CARREE	9	3 chambres, cuisine, salle d'eau, WC	116	45
974-0	GRANDE MAISON	12	4 chambres, cuisine, salle d'eau, WC	147	55

(*) Tarif forfaitaire pour la mise à disposition du linge de maison.

Pour un renouvellement du linge au cours du séjour, le nombre de forfait devra être mentionné sur le formulaire de réservation. Toute demande supplémentaire sera tarifée au montant forfaitaire.

Les modalités horaires sont les suivantes :

Arrivées :	Les lundis Du mardi au vendredi	entre 15h00 et 19h00 entre 16h00 et 19h00
Départs :	Du mardi au vendredi Les dimanches	les matins entre 11h00 et 12h30 entre 16h00 et 19h00
Dimanches :	Uniquement les Sorties se feront de 16h00 à 19h00 et les entrées suivantes se feront les lundis de 15h00 à 19h00	

Formalités

La demande est transmise à la Direction Régionale à Saint Denis chargée de la gestion des réservations selon les modalités suivantes (au choix) :

- Par courrier postal :
ONF – Direction Régionale
Réservations Ermitage
Boulevard de la Providence CS 71072
97404 Saint Denis CEDEX
- Par courrier électronique à : reservation.ermitage@onf.fr

**Le paiement doit obligatoirement être effectué
15 jours avant le début du séjour.**

Le règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable secondaire de l'ONF :

Direction Régionale ONF - Réservations Ermitage
Boulevard de la Providence - CS 71072
97404 Saint Denis CEDEX
<http://www.onf-centre-vacances-ermitage>

TENEZ VOTRE CHIEN EN LAISSE

Obligation de tenir le chiens en laisse du règlement intérieur stipule :
"Les animaux de compagnie (chats et chiens exclusivement) sont tolérés s'il s'agit de chiens de petite taille, sous réserve de :

- ne pas provoquer de nuisance,
- ne pas entrer dans les chambres,
- être obligatoirement tenus en laisse dans le Centre quelles que soient leurs tailles."

Nous vous invitons fortement à respecter ces consignes de sécurité pour une bonne cohabitation et le respect de chacun sous peine de sanction.

TENEZ VOTRE CHIEN EN LAISSE